

Licence 3 parcours Entreprises et institutions

À PROPOS DE CE PROGRAMME

Domaine : Entreprises et institutions

Parcours : Formation initiale

Durée de la formation

10 mois, de septembre à juin

Rythme de la formation

2 semestres de cours intensifs, suivis d'un stage de 3 ou 4 mois

Tarif

170€ + CVEC (95€)

Information et contact

Catherine Jolis

catherine.jolis@sorbonne-universite.fr

Responsable(s) de Formation



NELLY QUEMENER

Professeure des universités
Responsable de la licence 3



RYM KIRÈCHE-GERWIG

Maitresse de conférences

Coordination pédagogique



JULIE SALLABERRY

Coordinatrice pédagogique

PRÉSENTATION

La communication institutionnelle recouvre le champ des problématiques liées à la réputation, à la notoriété et à l'image des organisations auprès des publics internes et externes. Les enseignements explorent les stratégies de communication utilisées auprès de leurs différents publics : personnel, actionnaires, clients, relais d'opinion, médias, élus et pouvoirs publics. Les métiers auxquels cette filière prépare requièrent une solide culture générale et s'exercent en agence, en cabinet conseil, en indépendant ou au sein du département de communication d'une entreprise, d'une organisation internationale, d'une collectivité territoriale, d'une association, d'une institution publique...

Cette formation comprend un stage d'application qui permet de s'initier à l'un des métiers de la communication des entreprises et des institutions.

PROGRAMME

THÉORIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (15 ECTS)

A. Théories de l'information, théories de la communication

- Théories de la communication et pensée des médias
- Textes et auteurs de référence

B. Approches socio-historiques des systèmes médiatiques

- La notion d'«information» : entre journalisme et communication
- Panorama du système médiatique français

- Sociologie des médias
- Histoire du Web : rumeurs et fake news

C. Approche épistémologique des SIC

- Préparation méthodologique au travail d'initiation à la recherche
- Le monde de l'enquête

D. Conférences Culture générale de la Communication

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMUNICATION (15 ECTS)

A. Linguistique et sémiologie

- Les sciences du langage aujourd'hui
- Sémiologie

B. Ethnologie, sociologie et cultures

- Introduction à l'anthropologie
- Introduction à la sociologie + conférences
- Sociologies et tendances de consommation
- Histoire des sciences

C. Politique, économie et entreprise

- Connaissance de la vie politique française
- Le travail du genre
- Les institutions en débat
- Économie contemporaine : pensée économique et sciences économiques au 21e siècle
- Micro et macro économie, principes d'analyse
- L'entreprise : stratégies et organisations

DIMENSIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES DE LA COMMUNICATION DES ORGANISATIONS (20 ECTS)

A. Champs professionnels du parcours « Entreprises et institutions »

- Les relations presse
- Sport et communication
- Les acteurs du développement durable
- Le marketing en entreprise
- La fonction communication en entreprise

B. Approches théoriques du parcours « Entreprises et institutions »

- L'histoire des relations sociales, actualité du syndicalisme européen
- L'émergence de la communication institutionnelle et l'histoire des relations publiques
- La marque Entreprises
- Analyse de discours

C. Stage

- Rapport de stage : méthodologie
- Atelier de coaching : CV et lettre de motivation

D. Conférences professionnelles

INFORMATION, COMMUNICATION ET LANGAGES (10 ECTS)

A. Ateliers

- Écritures (Nouvelles, poésie, scénario)
- Introduction à l'analyse de site web

B. Travail tutoré d'initiation à la recherche

- Suivi
- Soutenance

C. Langues vivantes

- LV1 : Anglais
- LV2 : Allemand ou Espagnol

ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

- Présentation de l'école : modalités de formation, scolarité, ressources bibliothécaires, services informatique et audiovisuel
 - Insertion professionnelle / stage : présentation des dispositifs, ateliers d'aide à la recherche de stage, coaching individuel, entretiens
 - Participation facultative à la JPO (journée portes ouvertes) et aux activités du Bureau des Elèves (BDE) et de la Junior Entreprise
-

ADMISSION

CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription en licence 3 information et communication au CELSA est conditionnée par la réussite au concours d'entrée, par l'une des voies d'accès, dans l'un des 5 parcours proposés.

La candidature en 3^e année de Licence est ouverte aux étudiants et étudiantes titulaires, a minima, d'un bac+2 (ou en cours d'obtention). Les étudiants des pays où le français n'est pas langue officielle devront justifier d'un bon niveau de français (DELF niveau B2, DALF niveau C1 ou C2, TEF niveau 4, TCF, SELFEE...).

- Les candidats en 2^e année d'études supérieures au moment de leur inscription au concours, devront impérativement justifier la validation de leur année par une attestation de réussite (diplôme, obtention de 120 ECTS ou passage en 3^eme année), s'ils sont admis, avant de pouvoir intégrer la formation.
- Une seule procédure d'inscription est autorisée. Les candidatures multiples ne seront pas traitées (inscriptions dans plusieurs voies d'accès et/ou dans plus d'un parcours de licence 3).

MODALITÉS, ÉPREUVES, CALENDRIER ET INSCRIPTIONS DÉTAILLÉS PAR VOIE D'ACCÈS

LA VOIE GÉNÉRALE

La voie générale est ouverte à tous les étudiants et étudiantes ayant validé, avant l'entrée en formation au CELSA, deux années consécutives d'études dans l'enseignement supérieur (obtention de 120 ECTS au moins) dans un établissement public ou privé, français ou étranger, quels que soient leur discipline et leur niveau.

Au moment de son inscription à la voie générale du concours, chaque candidat doit obligatoirement choisir le parcours qu'il souhaite intégrer. Un seul choix est autorisé.

Période d'inscription & calendrier

Période d'inscription : du 10 janvier à 12h au 4 mars 2024 à 12h

Épreuves d'admissibilité

- Date limite d'envoi du dossier numérique : 4 mars 2024 à 12h
- Épreuve d'admissibilité en temps limité en ligne pour la voie générale : 28 mars 2024

Résultats d'admissibilité : 15 mai 2024 à partir de 16h (envoi par mail individuel)

Épreuve d'admission

- Période des oraux : entre le 27 mai et le 28 juin 2024

Résultats d'admission : 10 juillet 2024 à partir de 14h (envoi par mail individuel)

Rentrée : 12 septembre 2024

Les épreuves

Admissibilité

Les éléments suivants seront demandés lors de la procédure d'inscription et d'admissibilité sur la plateforme numérique d'inscriptions : <https://concours-celsa.sorbonne-universite.fr/>

- **Un dossier administratif** comprenant :
 - Photocopie de la pièce d'identité (format pdf)
 - Certificat de scolarité de l'année en cours ou du diplôme de plus élevé (format pdf)
 - Photocopie du DELF, du TEF niveau 4, TCF ou SELFEE... pour les étudiants non francophones (format pdf)
 - Notification de l'avis d'attribution d'une bourse sur critères sociaux le cas échéant (format pdf)
 - Attestation de handicap le cas échéant (certificat médical, carte d'invalidité...) (format pdf)
 - Règlement des frais de concours (70€ ou 30€ pour les étudiants boursiers sur présentation de la notification de l'avis de bourse recto-verso de l'année universitaire en cours). Cette somme, servant à couvrir les frais de dossier, ne peut être retrouvée en cas d'absence ou d'abandon aux épreuves d'entrée.
- **Un dossier donnant lieu à l'évaluation de la candidature** comprenant :
 - Relevés de notes du baccalauréat et des deux semestres de licence 1 (ou équivalent) (format pdf)
 - Commentaire personnel sur une réalisation individuelle permettant d'éclairer la candidature (cadre universitaire, citoyen, personnel ou professionnel). Ne pas joindre la réalisation elle-même, mais en proposer la présentation synthétisée en une page à déposer directement sur la plateforme (format pdf).
 - Curriculum vitae (format pdf)
 - Questionnaire de motivation (disponible sur la plateforme)
- **Une épreuve écrite en temps limité dans le cadre d'une composition libre à partir d'un sujet donné par le CELSA** (7000 à 10000 signes, espaces compris). Le sujet de l'épreuve écrite sera à télécharger, traiter puis déposer sur la plateforme d'inscriptions au concours le jour de l'épreuve (voir calendrier).

L'équipe pédagogique du CELSA préconise de consacrer 3h à la rédaction de cette épreuve, 4h dans le cadre d'un tiers temps.

NB : Vous avez des questions ou des difficultés avec la plateforme, merci de consulter la page d'aide.

Admission

Les candidats déclarés admissibles seront invités à **un entretien oral à distance devant un jury** composé d'universitaires et de

professionnels.

Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi.

Conseil bibliographiques & exemples de sujet

> Téléchargez la bibliographie et la préparation au concours

LA VOIE SPÉCIFIQUE SORBONNE UNIVERSITÉ

Le CELSA propose aux étudiants de L2 et L3 des facultés des Lettres, de Santé et des Sciences et ingénierie de Sorbonne Université une voie d'accès spécifique au concours d'entrée en licence 3 CELSA communication dans l'un des 5 parcours proposés.

Sont concernés :

- Les étudiants actuellement inscrits en licence 2 et ayant obtenu une licence 1 dans l'une des 3 facultés de Sorbonne Université.
- les étudiants actuellement inscrits en licence 3 ayant obtenu une licence 1 et une licence 2 dans l'une des 3 facultés de Sorbonne Université.

Les étudiants qui remplissent les conditions énoncés plus haut et qui auront constitué leur dossier de candidature sur notre plateforme, sont dispensés de l'épreuve écrite en temps limité du concours. Leur épreuve d'admissibilité portera uniquement sur l'évaluation de leur dossier de candidature.

Les candidats à la voie spécifique Sorbonne Université déclarés admissibles, passent ensuite l'épreuve d'admission (oral de motivation) comme les autres candidats.

Ils ne bénéficient pas de place réservée.

Période d'inscription & calendrier

Période d'inscription : du 10 janvier à 12h au 4 mars 2024 à 12h

Épreuves d'admissibilité :

- Date limite d'envoi du dossier numérique : 4 mars 2024 à 12h

Résultats d'admissibilité : 15 mai 2024 à partir de 16h (envoi par mail individuel)

Épreuve d'admission :

- Période des oraux : entre le 27 mai et le 28 juin 2024

Résultats d'admission : 10 juillet 2024 à partir de 14h (envoi par mail individuel)

Rentrée : 12 septembre 2024

Les épreuves

Admissibilité

Les éléments suivants seront demandés lors de la procédure de candidature sur la plateforme numérique d'inscriptions : <https://concours-celsa.sorbonne-universite.fr/>

- **Un dossier administratif** comprenant :
 - Photocopie de la pièce d'identité (format pdf)
 - Certificat de scolarité de l'année en cours ou du diplôme le plus élevé (format pdf)
 - Notification de l'avis d'attribution d'une bourse sur critères sociaux le cas échéant (format pdf)
 - Attestation handicap le cas échéant (certificat médical, carte d'invalidité...) (format pdf)
- **Un dossier donnant lieu à l'évaluation de la candidature** comprenant :
 - Relevés de notes du baccalauréat et des deux semestres de premières année (équivalent licence 1) (format pdf)
 - Commentaire personnel sur une réalisation individuelle permettant d'éclairer la candidature (cadre universitaire, citoyen, personnel ou professionnel). Ne pas joindre la réalisation elle-même, mais en proposer la présentation synthétisée en une page à déposer directement sur la plateforme (format pdf).
 - Curriculum vitae (format pdf)
 - Questionnaire de motivation (disponible sur la plateforme)

NB : Vous avez des questions ou des difficultés avec la plateforme, merci de consulter la page d'aide.

Les étudiants dont le dossier n'aurait pas été retenu pour la voie spécifique Sorbonne Université ne peuvent pas s'inscrire à la voie générale du concours d'entrée en licence 3.

Admission

Les candidats déclarés admissibles seront invités à **un entretien oral à distance devant un jury** composé d'universitaires et de professionnels.

Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi.

LA VOIE SPÉCIFIQUE DUT INFORMATION-COMMUNICATION/GEA ET BTS COMMUNICATION

La voie d'accès spécifique DUT Information-communication/gestion des entreprises et des administrations et BTS Communication permet la dispense de l'épreuve écrite en temps limité du concours d'entrée en licence 3 CELSA Communication.

Période d'inscription & calendrier

Période d'inscription : du 10 janvier à 12h au 4 mars 2024 à 12h

Épreuves d'admissibilité :

- Date limite d'envoi du dossier numérique : 4 mars 2024 à 12h

Résultats d'admissibilité : 15 mai 2024 à partir de 16h (envoi par mail individuel)

Épreuve d'admission :

- Période des oraux : entre le 27 mai et le 28 juin 2024

Résultats d'admission : 10 juillet 2024 à partir de 14h (envoi par mail individuel)

Rentrée : 12 septembre 2024

Les épreuves

Admissibilité

Sont concernés les étudiants de 2e année en DUT Information-communication des IUT partenaires, de DUT GEA (Île-de-France uniquement) et de BTS Communication proposés par leurs établissements, s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Les étudiants dont la candidature sera transmise par les chefs de département Information-Communication ou GEA de leur IUT, sur la base de 2 étudiants par groupe de 28 étudiants de 2^e année.
- Les étudiants dont la candidature sera transmise par les enseignants référents du BTS Communication

Les candidats en DUT Information-communication et en BTS Communication proposés peuvent s'inscrire dans l'un des 5 parcours proposés en licence 3 Information et communication du CELSA.

Les candidats en DUT GEA proposés peuvent s'inscrire en licence 3 CELSA parcours Ressources humaines et conseil.

Sur la base des propositions transmises par les chefs de département et d'établissement, après examen des dossiers, le CELSA retient certaines candidatures.

Ils ne bénéficient pas de place réservée.

S'ils choisissent cette voie d'accès et ne sont pas déclarés admissibles, les candidats de la voie spécifique DUT/BTS ne peuvent pas s'inscrire au concours par la voie générale.

Les éléments suivants seront demandés lors de la procédure d'inscription et d'admissibilité sur la plateforme numérique d'inscriptions : <https://concours-celsa.sorbonne-universite.fr>

- **Un dossier administratif** comprenant :

- Photocopie de la pièce d'identité (format pdf)
- Certificat de scolarité de l'année en cours ou du diplôme le plus élevé (format pdf)
- Notification de l'avis d'attribution d'une bourse sur critères sociaux le cas échéant (format pdf)
- Attestation handicap le cas échéant (certificat médical, carte d'invalidité...) (format pdf)
- Une attestation signée du chef de département IUT/ de l'enseignant-référent BTS (format pdf)

- **Un dossier donnant lieu à l'évaluation de la candidature** comprenant :

- Relevés de notes du baccalauréat et des deux semestres de licence 1 (ou équivalent) (format pdf)
- Commentaire personnel sur une réalisation individuelle permettant d'éclairer la candidature (cadre universitaire, citoyen, personnel ou professionnel). Ne pas joindre la réalisation elle-même, mais en proposer la présentation synthétisée en une page à déposer directement sur la plateforme (format pdf).
- Curriculum vitae (format pdf)
- Questionnaire de motivation (disponible sur la plateforme)

NB : Vous avez des questions ou des difficultés avec la plateforme, merci de consulter la page d'aide.

Admission

Les candidats déclarés admissibles seront invités à **un entretien oral à distance devant un jury** composé d'universitaires et de professionnels.

Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi.

LA VOIE SPÉCIFIQUE PROTOCOLE BEL/BLSES/ENC

La voie spécifique protocole BEL/BLSES/ENC concerne les candidats issus des classes préparatoires AL, BL et l'École nationale des chartes

Période d'inscription & calendrier

Période d'inscription : **31 mars au 31 mai 2024**

Résultats d'admissibilité : Après communication des résultats par les ENS et ENC (les candidats seront prévenus par mail individuel)

Épreuve d'admission :

- Période des oraux : entre le 20 juin et le 04 juillet 2024
- Résultats d'admission : 10 juillet 2024 à partir de 14h (envoi par mail individuel)

Rentrée : 12 septembre 2024

Les épreuves

Admissibilité

Peuvent déposer un dossier d'inscription tous les candidats titulaires, ou en cours d'obtention, d'un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures.

Les étudiants de khâgne A/L ou B/L ou les étudiants inscrits en 2^e année de classe préparatoire à l'École nationale des chartes souhaitant être dispensés des épreuves écrites du concours du CELSA doivent, lors de l'inscription au concours d'entrée aux Écoles normales supérieures ou à l'École nationale des chartes, cocher la case « entrée en Licence 3 au CELSA » dans la

plateforme d'inscription à la BEL ou à la banque L-SES.

Ils doivent, en parallèle, impérativement constituer un dossier d'inscription auprès du CELSA.

Admission

Les candidats déclarés admissibles seront invités à **un entretien oral à distance devant un jury** composé d'universitaire et de professionnels.

Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi.

Procédure d'inscription

Les candidats seront notifiés individuellement par mail (*celui renseigné lors de l'inscription sur la plateforme BEL*) de la création de leur compte sur notre plateforme et de la procédure d'accès à leur espace candidat. Les choix du parcours et l'origine seront pré-remplis suivant les choix effectués sur la plateforme BEL.

Le candidat devra finaliser son inscription par le dépôt des pièces à fournir (voir ci-dessous).

- Un dossier administratif comprenant :
 - Une pièce d'identité (format pdf),
 - Pour les candidats en L3 Communication : l'attestation d'inscription en khâgne ou à deux années de classe préparatoire à l'École nationale des chartes (format pdf),
 - Notification de l'avis d'attribution de bourse sur critères sociaux le cas échéant (format pdf),
 - Attestation handicap le cas échéant (certificat médical, carte d'invalidité...) (format pdf).
- **Un dossier donnant lieu à l'évaluation de la candidature** comprenant :
 - Curriculum vitae (format pdf)

NB : Vous avez des questions ou des difficultés avec la plateforme, merci de consulter la page d'aide.

Après communication des résultats par les ENS ou l'ENC, les étudiants ayant obtenu à l'ensemble des disciplines présentées à l'écrit, des notes supérieures à un total défini par le CELSA, seront déclarés admissibles au CELSA et ne passeront que les épreuves d'admission dans le parcours **CELSA Communication** de leur choix (un seul parcours possible).

LA VOIE SPÉCIFIQUE ENS

Les étudiants de classes préparatoires **admissibles aux concours des Écoles normales supérieures de l'année en cours et de l'année précédente** sont, sur leur demande, déclarés admissibles au CELSA et seront convoqués devant la commission d'admission pour l'épreuve orale, s'ils s'inscrivent via cette voie spécifique.

Cette mesure concerne les concours aux Écoles normales supérieures suivantes :

- Ulm
- Saclay
- Lyon

Période d'inscription & calendrier

Période d'inscription pour les admissibles aux ENS (hors BEL) : Après communication des résultats ENS

Résultats admissibilité ENS : 1er juin 2024

Épreuve d'admission :

- Période des oraux : entre le 20 juin et le 04 juillet 2024

Résultats d'admission : 10 juillet 2024 à partir de 14h (envoi par mail individuel)

Rentrée : 12 septembre 2024

Procédure d'inscription

Important : les étudiants ne peuvent s'inscrire que dans un seul des 5 parcours de la licence 3 Information et communication du CELSA : Entreprises et institutions, Magistère, Marque, Médias ou Ressources humaines et conseil.

Pour s'inscrire, rendez-vous à l'adresse : <https://concours-celsa.sorbonne-universite.fr/>

Les éléments suivants seront demandés lors de la procédure d'inscription sur la plateforme :

- un CV
- une attestation de réussite aux épreuves d'admissibilité aux ENS

NB : Vous avez des questions ou des difficultés avec la plateforme, merci de consulter la page d'aide.

LA VOIE SPÉCIFIQUE CAMPUS FRANCE (C.E.F)